

22.10.2008 - 12:19 Uhr

## Une nouvelle convention collective de travail pour SRG SSR

Bern (ots) -

SRG SSR idée suisse et le Syndicat suisse des mass media (SSM) se sont entendus sur une nouvelle convention collective de travail. Elément clé de cette nouvelle CCT : l'annualisation du temps de travail. La CCT 2009 entrera en vigueur le 1er janvier pour une période de quatre ans.

L'innovation majeure apportée par la CCT 2009 concerne les heures de travail, que le personnel de SRG SSR fournira désormais dans une perspective annuelle. En optant pour l'annualisation du temps de travail, SRG SSR introduit un système d'horaire moderne qui a fait ses preuves dans de nombreuses entreprises. A la faveur de négociations de près d'une année et demie, les partenaires sociaux sont également parvenus à des solutions communes dans les autres domaines de la CCT.

La Convention collective de travail de SRG SSR régit les conditions d'engagement des quelque 5000 personnes qui travaillent à la Radio Suisse Romande (RSR), la Télévision Suisse Romande (TSR), Schweizer Radio DRS (SR DRS), Schweizer Fernsehen (SF), Radio e Televisun Rumantscha (RTR), Radiotelevisione svizzera di lingua italiana (RTSI), Swissinfo, la Direction générale et Media Services SRG SSR. La CCT entre en vigueur le 1er janvier 2009 avec une durée de validité de quatre années.

Contact:

Communication d'entreprise SRG SSR  
Daniel Steiner, porte-parole de SRG SSR idée suisse,  
tél. 079 827 00 66

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100014224/100571783> abgerufen werden.